

ÉDITO

C'est où la démocratie ?

Le passage aux 64 ans vient d'être voté à l'Assemblée nationale. Votée ? Non. Grâce à l'usage de l'article 40, la loi a été adoptée sans débats. Nous connaissions le 49.3 utilisé plus ou moins par tous les gouvernements et en particulier l'actuel ; nous avons découvert qu'au Sénat aussi on pouvait adopter une loi sans débats. Les règles en vigueur ont été respectées. Cette loi est donc adoptée légalement.

Le débat sur le report de l'âge légal de 62 à 64 ans n'a eu lieu ni à l'Assemblée nationale ni au Sénat. La rue s'est exprimée avec quatorze journées de manifestations d'une ampleur inédite depuis longtemps. Non, la rue n'est pas souveraine. Elle exprime le ressenti des citoyennes et citoyens qui n'ont été consultés à aucun moment. Les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli puisque l'âge de départ en retraite n'était pas négociable. Où est passée la concertation ? Une concertation digne de ce nom aurait dû commencer par un état des lieux pour se poursuivre sur les hypothèses à examiner.

L'opposition politique aurait pu présenter une alternative à travers le dépôt d'amendements constructifs. Il n'en fut rien. Ses représentants ont tenté de bloquer le débat parlementaire via des amendements aussi nombreux qu'inutiles. Quel spectacle pitoyable a donné notre représentation parlementaire !

Consulter, on sait faire, non ? Conférences citoyennes, débats publics... Il y a eu des rapports. Mais quelles suites sont données ? Le rapport Thélot est depuis longtemps parti aux oubliettes¹.

À ignorer les citoyen-ne-s et les corps intermédiaires, ce gouvernement met la démocratie en danger. À nous de la reconstruire !

Jean GULLAUD

¹ « Pour la réussite de tous les élèves », Claude Thélot, 2004, <https://urlz.fr/mfkH>



Bureau UFR au congrès UCR le 6 juin à Valence.

II Vie de l'UFR

Congrès de l'Union confédérale des retraités à Valence.

III Actualité

Réforme des retraites : après le mur, la lutte et la frustration, que va-t-il se produire ?

IV-V Échos des territoires

Mon parcours de syndiquée Cfdt chez les retraités (Françoise Chagrin).

Assemblée générale de la section syndicale des retraité-e-s de Moselle.

VI Vie de l'UFR

Structurer une équipe syndicale.

VII Vie de l'UCR

12-14 avril à Bierville : dernier conseil de l'Union confédérale des retraités (UCR) pour Dominique Fabre.

VIII Vos droits

Du dossier médical partagé à « Mon espace santé ».

NOUVELLES DU CONGRÈS

Bernadette Peignat, présentée par l'UFR Sgen, a été élue et participera aux bureaux de l'Union confédérale des retraités (UCR) pour les quatre années à venir. Benoît Prince devient le nouveau secrétaire de l'UCR. Marinette Soler sera la secrétaire adjointe.

CONGRÈS DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS À VALENCE

Lors de ce congrès, Bernadette Peignat est intervenue, pour l'Union fédérale des retraités Sgen, sur le rapport d'activité. Extraits de son intervention.

« Bonjour,

J'interviens ici au nom de l'UFR Sgen. Mon intervention portera principalement sur la partie développement du rapport d'activité.

[...] Notre UFR, ce sont 3 320 adhérents au 1^{er} juin, un conseil composé de cinq membres du bureau et deux chargés de mission, quatorze titulaires et quatorze suppléants.

Nous comptons une trentaine de correspondants locaux réguliers, animateurs de sections syndicales ou de groupements SSR.

Nous contribuons, par notre UFR, au développement de la CFDT retraités. La part de notre UFR dans l'UCR est de 8,59 %, en progression depuis 2017, bien supérieure à la part de la Fédération Sgen chez les actifs.

Mais nous devons travailler sur les académies non représentées et nous impliquer mieux dans le suivi des transferts, qui nous confortent dans notre engagement syndical auprès de pré-retraités.

Nous nous sommes donné les moyens de faire vivre et évoluer les SSR :

- suivi des régions parmi les membres du bureau,
- création d'un guide des SSR,
- mise en service d'un espace de communication interne ouvert aux conseillers et conseillères sur le nuage de la fédération, répondant concrètement à leurs demandes récurrentes de mutualisation,
- publication d'articles sur le site de la fédération, de publipostage UCR dans le magazine fédéral de rentrée, de notre encart inséré dans *Profession Éducation*, et la participation d'un de nos membres au comité de rédaction,
- engagement et présence active de membres de SSR dans diverses commissions UTR et dans le PPV,
- présence de responsables nationaux dans nos instances : dans nos conseils, interventions du secrétaire général adjoint de l'Uffa, de

quatre secrétaires nationaux de la fédé Sgen, de Marinette Solers, de l'UCR et, à l'AG de mi-mandat, de Dominique Fabre. Et nous avons une pensée particulière pour Yves Vérollet, notre suiveur, qui manquera à nos débats et que nous avons accueilli en novembre 2021.



Un focus sur la formation “structurer une équipe syndicale” qui a été particulièrement appréciée, et notre conseil d'UFR en a saisi l'opportunité pour optimiser et améliorer ses pratiques syndicales.

Par ailleurs, nous encourageons nos adhérent-e-s à participer aux formations concernant la préparation à la retraite en direction des futurs retraités de notre champ professionnel. Nous avançons dans la constitution d'un réseau “référénts retraite” dans les Sgen académiques, référents capables de conseiller nos collègues salariés dans leurs démarches et leurs calculs. Il faut dire que les appels concernant les demandes d'aide à la gestion des dossiers de départ en retraite n'ont cessé d'augmenter depuis l'apparition de la nouvelle réforme des retraites du gouvernement !

[...] Pour terminer, je citerai Albert Camus : “La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent.” C'est pour cela que nous sommes réunis ici.»

Bernadette PEIGNAT

RÉFORME DES RETRAITES : APRÈS LE MUR, LA LUTTE ET LA FRUSTRATION, QUE VA-T-IL SE PRODUIRE ?

Difficile d'écrire sur la réforme des retraites en ce moment, tant le sujet est mouvant, plein d'embûches – un véritable marigot !

Au moment où nous écrivons cet article et lorsque vous le lirez, la donne aura changé ; en effet, la commission des affaires sociales vient de retirer l'article 1 de la proposition de loi abrogeant le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Sans surprise, la présidente de l'Assemblée nationale a rejeté l'amendement déposé par le groupe Liot visant à rétablir l'article 1. Le prétexte reposait sur les dépenses publiques engendrées par l'article en question. Amputée de l'article 1 et face aux manoeuvres des macroniens, la proposition de loi a été retirée.

Que dire encore sur cette réforme imposée depuis l'Olympe et sur le mouvement de détestation qu'elle a suscité en retour ? Vous en avez suivi les soubresauts : les syndicats ont perdu sur le plan politique, mais pas sur le plan social ; ils ont prouvé qu'ils pouvaient faire front commun contre l'injustice sociale et qu'ils avaient un rôle important à jouer dans notre société – n'en déplaise à certains. Alors que l'intersyndicale s'attendait à l'ouverture de négociations sur le travail, elle s'est heurtée à un mur : rien sur les salaires, les conditions de travail, l'emploi des seniors, les fins de carrière - tous sujets qui auraient dû faire l'objet de discussions en amont. Mais pour dialoguer, encore aurait-il fallu être deux. S'en est suivi une déferlante sociale mais, à la surprise générale, l'intersyndicale a tenu bon. Manifestations de masse (quatorze à ce jour), dynamique d'adhésions aux syndicats (38 000 pour la CFDT depuis janvier 2023). Malheureusement, au printemps, patatras ! 49.3, Sénat dirigé par les Républicains – maîtres du chantage –, Rassemblement national et patronat à l'affût – trop contents de voir la



© Régine Francal

majorité fragilisée – et pour finir, feu vert du Conseil constitutionnel. Du mépris à la colère comme dirait Laurent.

ET MAINTENANT ?

Les discussions vont-elles enfin vraiment commencer ? Si oui – et avons-nous le choix –, le ton des partenaires sociaux s'est durci, Jupiter est désacralisé. La colère est bien là. Quelque chose s'est brisé.

Ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale est inacceptable et même lamentable ; comment vont être digérées les manoeuvres du 8 juin ? Même si les décisions gouvernementales sont légales, elles ne passent pas, les élus n'ont pas été consultés, où est la démocratie ? Les réactions citoyennes risquent d'être houleuses et vigoureuses.

La CFDT ira négocier, elle ressortira ses 75 propositions de mai 2022, comme redonner du temps syndical aux délégués du personnel, sécuriser les parcours professionnels du début à la fin de la carrière ou encore accentuer l'emploi des seniors (56 % des 55-64 ans ont un emploi, c'est peu !). Le premier « pack » de négociations porte justement sur l'emploi des seniors et l'accompagnement des fins de carrière dans le public comme dans le privé.

Nous retraités, qui sommes nombreux dans les cortèges à soutenir les plus jeunes, nous continuerons à porter les valeurs de la CFDT, fiers de la couleur orange et des 3 % de cotisation reversés à la Caisse nationale d'action syndicale (Cnas), caisse de soutien des grévistes.

Enfin, nous ne devons pas oublier, toutes générations confondues, d'analyser le dysfonctionnement des institutions de cette Cinquième République, et de retrouver la confiance en nos pratiques démocratiques.

Régine FRANCAL

MON PARCOURS DE SYNDIQUÉE CFDT CHEZ LES RETRAITÉS

Françoise Chagrin est militante engagée à la section syndicale des retraités. Témoignage recueilli par Jean Gullaud.

ADHÉRENTE AU SGEN DEPUIS 1970

En février 2007, une journée d'accueil des nouveaux retraités est organisée. Norbert Duquet, alors responsable de la commission « Vieillesse », me demande de la rejoindre car j'étais administratrice d'une association (à but non lucratif) d'aide à domicile, donc sensibilisée aux problèmes rencontrés par les personnes vieillissantes.

La même année, j'ai intégré le bureau de la section syndicale des retraités (SSR) Sgen et j'ai pris en charge la trésorerie, responsabilité que j'assume encore aujourd'hui.

En 2008, j'ai rejoint le conseil de l'Union territoriale des retraités (UTR), puis, en 2009, j'ai été élue au bureau. Cela continue aujourd'hui. La commission « Vieillesse » devient « Vivre son âge » en 2009, et j'anime cette commission avec d'autres.

LA MAISON DES SENIORS DE BESANÇON

En 2008, Jean-Louis Lavie porte la candidature de l'UTR 25 au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de Besançon. C'est un refus du maire, mais la première adjointe nous annonce la création d'une Maison des seniors et nous propose de participer aux commissions préparatoires, ce que nous faisons en 2009, ainsi qu'au comité de pilotage. L'inauguration est faite le 5 décembre 2009 en présence de Paulette Guinchard. En 2010, Jean-Louis Lavie propose que les retraités assurent une permanence à la Maison des seniors pour aider les futurs retraités à faire respecter leurs droits : aide aux dossiers de demande de retraite personnelle et réversion, complémentaire santé, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), etc. Le projet est accepté à la condition que la CGT fasse aussi une permanence (une par mois pour chacun), mais la CGT n'a jamais pu « assurer » et la CFDT est présente deux fois par mois (sauf entre le 14 juillet et le 31 août). Nous sommes deux à chaque fois et nous voyons en moyenne deux à trois personnes par séance de deux heures.

En plus des permanences, nous participons aux comités de pilotage des « Rendez-vous de l'âge », de

la Marche intergénérationnelle, et sommes présents au forum « Préparer et bien vivre sa retraite ».

DE L'INSTITUT RÉGIONAL DU VIEILLISSEMENT AU PÔLE DE GÉRONTOLOGIE D'INNOVATION

Des militants de l'UTR étaient présents en tant qu'usagers dans les groupes de travail de l'Institut régional du vieillissement (IRV) créé par Paulette Guinchard en 2002. L'IRV a disparu en 2015, intégré par fusion-absorption au pôle de gérontologie d'innovation (PGI) de Bourgogne Franche-Comté, créé en 2012, et qui était alors ouvert aux associations de malades à côté des professionnels du vieillissement (l'IRV et le PGI sont deux associations à but non lucratif loi 1901).

Une nouvelle direction en 2016 a permis l'ouverture aux associations d'usagers. L'UTR CFDT 25 a donc fait acte d'adhésion avec Jean-Louis Belin comme suppléant, et moi-même, titulaire.

À l'assemblée générale de 2017, l'UTR CFDT s'est portée candidate au conseil d'administration et j'ai été élue pour trois ans. En 2020, je n'ai pas été élue au conseil d'administration (CA) car les structures institutionnelles étaient plus nombreuses à candidater. Pour assurer une représentation des usagers au CA, la directrice, en accord avec le délégué général, a proposé de me coopter comme personne qualifiée, donc membre de droit du CA.

Les usagers participent au comité stratégique et aux groupes de travail, aux projets et actions du PGI en plus des réunions statutaires. Citons les comités de pilotage de certaines actions (par exemple évaluation des dispositifs de télé-ergothérapie en Bourgogne Franche-Comté), le Comité régional de la Silver Economy, le plan anti-chute, le colloque « Opportunités Seniors », etc.

Pour aller plus loin :

Site de la Maison des seniors : <https://urlz.fr/me5e>

Site du PGI : <https://urlz.fr/me5i>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION SYNDICALE DES RETRAITÉ-E-S DE MOSELLE

Le 28 novembre 2022, vingt-cinq adhérent-e-s se sont réuni-e-s à Metz pour l'assemblée générale de la section syndicale des retraité-e-s (SSR) Sgen 57.

Maurice Melchior, actuel secrétaire général de l'union territoriale des retraités (UTR) 57 a fait le point sur l'actualité sociale et revendicative : guerre en Ukraine, transition énergétique, retour de l'inflation, présence d'élus d'extrême droite dans plusieurs États européens, élections dans la fonction publique, congrès confédéral. Dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale en cours d'examen, on ne constate pas vraiment d'avancées, plutôt un manque d'ambition. Les retraités CFDT sont invités à participer aux réunions du Conseil national de la refondation (CNR) dans les domaines « Bien vieillir » et « Santé ». Après cette intervention, un premier débat s'est engagé sur les déserts médicaux. La CFDT propose de créer des maisons de santé au plus près des usagers. Il faut également lutter contre les dépassements d'honoraires.

Béatrice Clément a exposé les différents niveaux d'organisation des retraités du Sgen-CFDT : il est fait le constat du « mille-feuille » des structures, avec un risque d'incompréhension par les adhérents. Un appel est lancé pour la participation aux diverses commissions de l'UTR 57. La matinée s'est poursuivie par l'intervention de Sabah Athimi, représentante des personnels de direction au conseil syndical du Sgen-CFDT Lorraine, qui a fait le point sur les sujets d'actualité de l'Éducation nationale. La réforme des lycées professionnels tout d'abord, dont l'objectif – à rappeler constamment – est d'accompagner les élèves vers la réussite ; la mission sociale des lycées professionnels doit ainsi être reconnue. Elle a également abordé la difficulté de recrutement des enseignants, due à la fois à la dévalorisation du métier et à un salaire insuffisant en début de carrière. Rappelons que la CFDT réclame une revalorisation salariale avec des formations tout au long de la carrière ainsi que la titularisation des contractuels et la professionnalisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Un repas convivial a conclu cette matinée riche en informations et en débats.

Béatrice CLÉMENT et Jacqueline SAGER

Des manifestations dans toute la France

Les sections syndicales de retraités du Sgen ont participé aux manifestations #64cestnon, solidaires des salariés et des adhérents CFDT. Quelques photos de Paris, Lille et Lyon.



STRUCTURER UNE ÉQUIPE SYNDICALE

Les 24 et 25 mai dernier, le conseil de l'Union fédérale des retraités a bénéficié d'une deuxième session de formation.

Il semble indispensable aujourd'hui - même à la retraite - d'acquérir des compétences et des connaissances dans le domaine de la structuration d'une équipe syndicale. Durant quatre jours, les conseillers des différentes académies ont participé, à Paris, à des ateliers interactifs passionnants. L'engagement des apprenants a été à la hauteur espérée - ils auront le droit de partir en vacances!

Les 14 et 15 septembre 2022 et les 24 et 25 mai dernier, Élisabeth Bagault et Maïté Druelle ont animé une formation au siège de notre syndicat avenue Simon Bolivar à destination des conseillères et conseillers de l'Union fédérale des retraités (UFR) Sgen-CFDT.

L'objectif général de la formation était « Structurer une équipe syndicale » organisée en modules : comment s'inscrire dans le fonctionnement collectif et pédagogique d'une formation, dresser l'état des lieux des structures, repérer les réussites et les difficultés de ces mêmes structures, connaître les valeurs de la CFDT et son type de syndicalisme, repérer les points d'amélioration des structures, comment s'approprier et mettre en pratique une méthodologie d'élaboration d'un plan de travail.

Les journées de septembre 2022 comme celles de mai dernier ont commencé par un traditionnel tour de table. Les vingt conseillères et conseillers se sont présentés et ont rapidement dressé l'état des lieux du fonctionnement de leur section syndicale de retraités (SSR) ou syndicat.

Le premier objectif est de construire un projet de fonctionnement cohérent, efficace et correct...

On peut dire que les deux formatrices ont su mettre en confiance le public - chacun et chacune ont pu s'inscrire dans le fonctionnement collectif de la formation. Les « stagiaires » ont pu exprimer leurs attentes, ce qui était important car l'objectif était bien de produire un travail en intersession avec si possible un regard critique mais constructif.

Les conseillères et les conseillers ainsi que les membres du bureau de l'UFR étaient divisés en trois groupes de travail afin de produire chacun un



ou plusieurs objectifs généraux puis opérationnels. Il semblait important ici d'identifier et valider les priorités. Chaque groupe a pu présenter son plan de travail selon ses priorités et ses thèmes. Les échanges ont été particulièrement riches. Les deux formatrices, avec beaucoup d'agilité et de compétence, ont fait en sorte que les stagiaires puissent s'exprimer sur leurs choix.

On retiendra que dans cette notion d'objectifs, le but doit être bien précis, formulé positivement, être atteignable donc réaliste et sans effet secondaire. Il faut savoir où l'on va afin d'évaluer ses résultats et permettre la communication entre tous les acteurs de l'action syndicale.

Enfin, en clôturant cette formation, les trois groupes se sont posés les questions suivantes : comment mobiliser les absents de cette formation? comment rencontrer les académies peu présentes à ce type de formations? comment pouvons-nous concrètement poursuivre et valider les différents plans de travail dont nous avons dessiné l'amorce? comment continuer la mise en place des outils d'exploitation?

Soulignons encore ici la grande qualité de cette formation et remercions les deux intervenantes ainsi que le service informatique du Sgen-CFDT qui nous a apporté une aide précieuse.

Bernard VALENTINI

12-14 AVRIL À BIERVILLE : DERNIER CONSEIL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS (UCR) POUR DOMINIQUE FABRE

Dans le cadre bucolique de Bierville dans l'Essonne, objet d'une rénovation réussie, le dernier conseil de l'UCR avec Dominique Fabre, secrétaire générale, s'est tenu avec un ordre du jour fourni.

La traditionnelle note d'action revendicative a mis en relief la situation en Ukraine et la résistance de son peuple, et a précédé les interventions des conseillers représentant les unions régionales et fédérales de retraités (URR et UFR). Celle de l'UFR-Sgen, lue par Régine Francal, a évoqué la situation internationale, les zones à faibles émissions (ZFE, article dans un prochain numéro), le conflit des retraites – le mépris du président et les manœuvres vis-à-vis des institutions (cf. article plus loin) –, ainsi que les espoirs et promesses à la suite de la Convention citoyenne sur la fin de vie.

Le point sur le développement a montré la croissance du nombre d'adhérents et de cotisations mensuelles (+0,61 % en 2022). La pratique des transferts des salariés partant en retraite gagne en efficacité. On peut s'appuyer pour cela sur un point de la résolution votée au congrès confédéral de 2022 à Lyon qui demande aux syndicats de salariés d'inciter aux transferts. En ce qui concerne l'UFR-Sgen, elle continue sa progression (0,73 % sur un an et 6 % sur 5 ans) et représente 8,6 % des adhérents de l'UCR.

Marinette Soler a présenté le cadre de coopération entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les agences régionales de santé (ARS) et les conseils départementaux. La CNSA, devenue chef de file de la 5^e branche de la Sécurité sociale, doit travailler avec les ARS, les départements et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de l'autonomie (MDA). Le cadre a été approuvé par les membres du conseil de la CNSA à l'unanimité le 2 février 2023 après que l'idée d'une instance territoriale de l'autonomie (ITA) «à la main de l'ARS et du département» a été repoussée¹.

Le point sur la fracture numérique, présenté par Sylvie Ruffié, a fait état des inégalités dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication, criantes et pénalisantes, notamment pour les plus âgés. L'efficacité des maisons France Services a été questionnée, car la réalité peut être encore assez éloignée du cahier des charges. Les UTR pouvant être

sollicitées, il est nécessaire de prévoir des outils pour aider les plus petites d'entre elles.

D'autres points ont précisé les derniers préparatifs organisationnels du congrès de Valence, de même que des informations sur le congrès de la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (Ferpa) auquel ont participé trois responsables de la CFDT-Retraitées². La Ferpa agit comme composante de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Valmène Salmon, déléguée à la protection des données (DPO en anglais) de la confédération, est venue présenter les nouvelles dispositions préconisées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD)³.

La déclaration finale du conseil fait état de l'attention qui sera portée à la suite de la Convention citoyenne sur la fin de vie ainsi que des perspectives de voir prochainement l'aboutissement d'une loi sur le grand âge (cf. encadré)

Le 13 avril, lors de la discussion de la proposition de loi «portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France⁴», un amendement de Jérôme Guedj (PS), auteur d'une proposition de loi plus développée sur le même thème, a été adopté, proposant une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge avant le 1^{er} septembre 2023. Mais cette proposition n'a été étudiée qu'à moitié et la suite n'est pas encore à l'ordre du jour de l'Assemblée : elle doit passer par le Sénat et même si le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce texte, elle est loin d'être promulguée : le financement n'est absolument pas assuré (qui oserait évoquer l'article 40 pour empêcher cette discussion⁵ ?). Quant à la loi de programmation avant le 1^{er} septembre... À suivre ici <https://urlz.fr/maIQ>.

Bernard MASSABIEAUX

¹ Pour plus de détails sur la coconstruction du pilotage territorial de la 5^e branche, voir <https://urlz.fr/m8MR>

² La résolution votée est ici : <https://urlz.fr/m8YI>

³ Pour ceux qui sont en responsabilités dans les SSR ou UTR, il est ici : <https://urlz.fr/kUYj>

⁴ <https://urlz.fr/kjml>

⁵ Selon l'article, les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement sont irrecevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence une diminution des ressources publiques, la création ou l'aggravation d'une charge publique.

DU DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ À MON ESPACE SANTÉ

« Du nouveau prochainement... » écrivions-nous dans le supplément Retraités d'août-septembre 2019. Quatre ans plus tard, Mon espace santé a pris le relais.

« Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé¹. » Mais comme le dossier médical partagé (DMP) qui l'a précédé, Mon espace santé peine à démarrer malgré les moyens mis en œuvre il y a environ un an. Le 13 février 2023, un premier bilan était dressé par l'Agence numérique de la santé : 65,7 millions d'assurés sont désormais dotés d'un profil. Parmi eux, 7,9 millions d'utilisateurs ont activé le service, soit plus de 11,5 % des personnes. Et depuis le 1^{er} janvier 2022, plus de 42,5 millions de documents ont été envoyés aux patients, soit une alimentation du dossier médical multipliée par cinq entre janvier 2022 et janvier 2023².

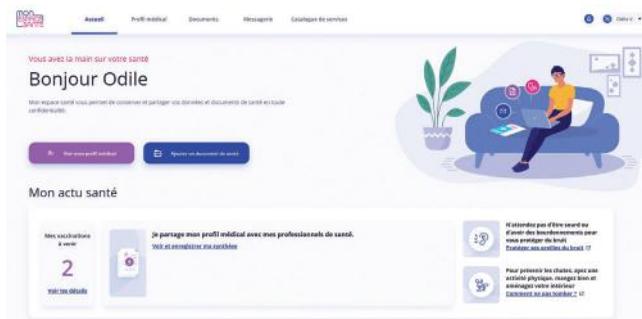


L'article L.1111-14 du Code de la santé publique (CSP) a été modifié par une loi et deux ordonnances entre 2020 et 2021³, et un nouvel article L.1111-13-1 définit toutes les dispositions relatives à l'espace numérique de santé⁴, dont les modalités d'application sont définies dans les articles R.1111-26 à R.1111-64⁵. À noter un ajout important celui des articles R.1111-55 à 64 relatifs aux dispositions propres à la prise en charge du patient à l'occasion de soins délivrés dans un autre état membre de l'Union européenne.

Vous n'avez pas encore activé votre espace santé ? Le site Ameli ainsi que celui de la Mgen vous donnent

des informations. Contrairement au DMP, la Mgen – dont la majorité d'entre vous relèvent pour la sécurité sociale –, est partie prenante du déploiement de Mon espace santé. C'est par son intermédiaire que vous avez été invités par courriel ou courrier à créer votre accès en 2022.

Alors n'hésitez plus à vous rendre sur le site de Mon espace santé : www.monespacesante.fr



Odile NAVE

- ¹ <https://urlz.fr/hlby>
- ² <https://urlz.fr/m2fw>
- ³ <https://urlz.fr/m2fF>
- ⁴ <https://urlz.fr/m2fH>
- ⁵ <https://urlz.fr/m2fN>

Les adhérent-e-s MGEN ont reçu une invitation à un webinaire

Vous avez reçu un courriel ou un courrier de la Caisse nationale d'assurance-maladie vous invitant à activer le service Mon espace santé, un carnet de santé numérique dont la sécurité et la confidentialité sont garanties par l'État ?

Vous souhaitez être accompagné par la MGEN ?

La MGEN anime des ateliers en ligne « Comment activer et utiliser Mon espace santé » pour vous accompagner lors de l'activation de votre espace et répondre à toutes vos questions.

Invitation Ateliers en ligne Mon espace santé

